

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier

N° 10_15_04_26

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 07/04/2026 s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 32 – Présents : 30 - Votants : 31

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Vanessa ASTIER, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Céline PERIGAUD, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Jean-François MONTIALOUX

Absents :

Patrice GRIMOUD

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Désignation délégué CNAS

VU la délibération n°21-10-02-17 du 10 février 2017 acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac au CNAS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix pour)

DESIGNE Monsieur Frédéric FLORANT, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
M. Michel GUIRAL



La Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier

